



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU
du Conseil de la Communauté de
Communes

SÉANCE DU MERCREDI 10 FEVRIER 2021



Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 031-243100567-20210210-1602021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

160-2021/ DÉCISIONS DU PRESIDENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

160-2021/ DÉCISIONS DU PRESIDENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Rapporteur : Marie-Lise HOUSSEAU

115-2020 : Site de la Montagne Noire – Signature de l'offre présentée par la société APAVE pour un montant forfaitaire de 4 500 € HT ainsi que 50.00€ HT par échantillon prélevé ; 25.00 € HT la grille Contrôle de l'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ; 90,00 € HT / croquis Supplément pour réalisation des schémas de repérage pour l'ensemble des locaux ; 350,00 € HT l'unité Visite(s) supplémentaire(s) pour estimation des quantités (repérage amiante avant travaux ou démolition), en cas de locaux non visités ou d'investigations complémentaires à réaliser.

116-2020 : Administration Générale -Informatique – Signature du devis proposé par MGS Informatique, pour un montant total de 544 € HT soit 652,80 €TTC correspondant à l'acquisition de webcam.

117-2020 : Administration Générale – signature de l'offre présentée par le Groupe Le Moniteur pour un montant de 1 060,80 € HT soit 1 272,96 €TTC correspondant à la publication de l'offre d'emploi dans la revue « La Gazette des Communes ».

118-2020 : Accueil de loisirs intercommunal – Télésurveillance Année 2021 – Signature de la reconduction du contrat conclu avec l'Agence Icare Sécurité pour un montant de 28,87€ HT soit 34,78 €TTC par mois correspondant à l'abonnement d'alarme et de télésurveillance.

119-2020 : Assistance et conseil en finances et fiscalités locales – Année 2021, 1^{ère} reconduction - Signature de la convention d'étude proposée par le cabinet conseil Ressources Consultant Finances pour un montant annuel de 6 680,24€ HT.

120-2020 : Administration Générale - Informatique - Signature des avenants proposés par XEFI, pour un montant de 44,27€ HT soit 53,12 € TTC mensuel correspondant contrat de maintenance matériel et le contrat OFFICE 365.

121-2020 : Site Saint Ferréol – Signature du contrat de prêt proposé par la Banque Postale pour un montant de 400 000 € correspondant à l'aménagement des aires de stationnement.

122-2020 : Crèche multi-accueils Intercommunal - Audit – Signature de l'offre proposée par CIG-J.L TROLLIET pour un montant de 3 240,00€ TTC correspondant à une analyse financière.

123-2020 : Crèche Multi-Accueil Intercommunal – Les doudous Blan - Signature du devis proposé par l'entreprise Somobois, pour un montant total de 1 747,20 € HT correspondant à la fourniture et à la main d'œuvre relative à la réparation de 8 portes.

124-2020 : Crèche - Multi-Accueil Intercommunal - Les p'tits clous – Signature du devis proposé par l'entreprise SAS Belaud, pour un montant total de 503,19 € HT correspondant à la fourniture et à la main d'œuvre relative à la réparation de la chaudière.

125-2020 : **Petite Enfance - Abelium Contrats 2021** – Signature de l'offre proposée par la Société ABELIUM pour un montant annuel de 3 782,72€ HT correspondant aux prestations informatiques d'hébergement et de maintenance.

126-2020 : **Urbanisme - Système d'Information géographique (SIG)** - Signature de l'offre proposée par la Société SOGEFI pour un montant de 5 477,92 € HT correspondant au contrat de maintenance des logiciels (incluant mise à jour annuelle des données) pour l'année 2021.

127-2020 : **Administration Générale - Assurances** – Signature du marché public relatif au lot n°1 risques automobiles, avec l'entreprise PILLIOT, pour un montant de prime annuelle de 653,44 € HT soit 789,26€ TTC, pour une durée de 5 ans ferme (soit fin 31-12-2025), soit 3 946,30 €TTC sur la durée totale du marché.

Signature du marché public relatif au lot 2 dommages aux biens, avec l'entreprise GROUPAMA D'OC pour un montant de prime annuelle de 4 071,04€ HT, soit 4 458,60€TTC, pour une durée de 5 ans ferme (soit fin 31-12-2025), soit 22 293€ TTC sur la durée totale du marché,

Signature du marché public relatif au lot 3 Responsabilité civile incluant l'aérodrome, avec l'entreprise SMACL Assurance, pour un montant de prime annuelle de 11 189,42€ HT, soit 12 196,47€ TTC, et pour une durée de 5 ans ferme (soit fin 31-12-2025), soit 60 982,35€ TTC sur la durée totale du marché,

Signature du marché public relatif au lot 4 protection juridique de la communauté de communes et protection fonctionnelle des agents et des Elus avec l'entreprise 2C COURTAGE, pour un montant de prime annuelle de 460,11€ HT, soit 521,77€ TTC, et pour une durée de 5 ans ferme (soit fin 31-12-2025), soit 2 608,85€ TTC pour la durée totale du marché.

128-2020 : **Crèche - Multi accueil Intercommunal – Les lutins sorèziens** - Litige relatif aux travaux de reprise de l'entreprise Clerc (Lot n°6) – Signature de l'offre proposée par l'entreprise Somobois pour un montant de 410,28 € HT correspondant aux travaux de reprise.

129-2020 : **Administration Générale -Site Internet** - Signature de l'offre proposée par VENALIS INTERACTIVE pour un montant global de :

- 16 360,00 € HT correspondant à la conception du site internet et les options associées,
- 1 636,00 € HT pour l'hébergement et la maintenance la première année (1 986,00 € HT les années suivantes selon le contrat d'hébergement et de maintenance associé).

01-2021 : **Aire d'accueil des gens du voyage** –Signature du devis proposé par l'entreprise SAGELEC Garrigues, pour un montant total de 3 264,63 € HT correspondant à la fourniture et à la main d'oeuvre relative aux opérations de mise en conformité des installations électriques.

02-2021 : **Urbanisme** – Signature du devis proposé par la société INETUM Software France pour un montant total de 689,37 € HT correspondant à la prolongation exceptionnelle de l'hébergement du logiciel Cart@ds et Intr@géo pour une durée de trois mois allant du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021.

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le



ID : 031-243100567-20210210-1602021-DE

03-2021 : Saint-Ferréol - Base de Loisirs – Signature du devis proposé par l'entreprise VISIORESO, pour un montant total de 2 310,00 € HT correspondant à un repérage des réseaux enterrés sur site et à l'établissement d'un plan de récolement.

04-2021 : Administration Générale – Informatique Signature de l'offre proposée par la Société Berger Levraut pour un montant total de 2 520,00 € TTC correspondant à la formation complémentaire du logiciel e.magnus gestion de paie.

05-2021 : Administration Générale -Informatique — Signature de l'offre proposée par la Société Berger Levraut pour un montant total de 654€ HT correspondant à la maintenance annuelle BL Dématérialisation des Actes.

06-2021 : Véhicule de service - Signature des contrats de location longue durée proposée par SAS MAUREL 31 pour un montant de 9 116.16 € TTC correspondant aux loyers des 2 véhicules Peugeot 208 pour 24 mois.

07-2021 : Crèche - Multi-accueil – Les p'tits Clous – Signature de l'offre proposée par Sol'ID SARL d'Architecture pour un montant forfaitaire total de 15 006,30 euros € HT, correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement pour la réhabilitation l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

08-2021 : Urbanisme- Signature du marché public relatif à l'acquisition et la maintenance d'un logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme, de dématérialisation de l'instruction et des prestations associées, avec l'entreprise SIRAP pour un montant minimum de 34 769 € HT (correspondant à la part fixe du bordereau des prix unitaires) et un montant maximum de 41 469 € HT (correspondant à la part fixe et à la part variable bordereau des prix unitaires).

Après avoir pris connaissance des informations présentées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des décisions du président

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





Envoyé en préfecture le 15/02/2021
Reçu en préfecture le 15/02/2021
Affiché le
ID : 031-243100567-20210210-1612021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

161-2021/ ORGANISATION EN DISTANCIEL DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (annexe)

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

161-2021/ ORGANISATION EN DISTANCIEL DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (annexe)

Rapporteur : Marie-Lise HOUSSEAU

- Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020,
- Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Considérant la possibilité d'organiser les réunions de l'organe délibérant par téléconférence afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'intercommunalité durant l'état d'urgence sanitaire et aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée de déterminer les modalités de convocation et d'organisation des séances du conseil communautaire en téléconférence : les convocations, l'ordre du jour et les projets de délibérations feront l'objet d'un envoi dématérialisé à l'adresse courriel de chaque membre de l'assemblée délibérante selon les mêmes modalités que celles utilisées depuis la mise en place de la dématérialisation des dossiers du conseil communautaire. La convocation précisera les éléments techniques (permettant les connections et tout élément informatique en lien avec la dématérialisation) utiles aux conseillers communautaires pour participer à la séance en distanciel.

Après avoir pris connaissance de la proposition de réunion en téléconférence et des modalités techniques de convocation et d'organisation des séances du conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les possibilités d'organisation des séances du conseil communautaire en téléconférence,

APPROUVE les modalités techniques telles que présentées,

AUTORISE le Président à modifier et adapter les modalités techniques d'organisation des séances en fonction des évolutions techniques (numériques, informatiques, dématérialisation,...) et juridiques .

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOUR UET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 031-243100567-20210210-1622021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

162 -2021/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : ACTUALISATION COLLEGE DES ELUS

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

162 - 2021/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : ACTUALISATION COLLEGE DES ELUS

Rapporteur : *Martine MARECHAL*

- Vu l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales applicables à la démission de conseillers municipaux, également applicables à la démission des conseillers communautaires,
- Vu la délibération 65- 2020 du 28 Juillet 2020 portant élection des membres au sein du Comité Directeur de l'EPIC - office de Tourisme Intercommunal.
- Vu la démission de Madame Gaëlle REVOLIER du poste de conseillère communautaire signifié par lettre en date du 2 octobre 2020,
- Vu la délibération de la commune de SOREZE en du 26 octobre 2020 désignant Madame Angélique CABESTANY conseillère communautaire en remplacement de Madame Gaëlle REVOLIER,
- Vu la délibération 117-2020 du 26 novembre 2020 portant installation de madame Angélique CABESTANY au sein du conseil communautaire,

Considérant que Madame REVOLIER était membre suppléante au sein du Comité Directeur de l'Office de Tourisme intercommunal. Il convient de procéder à l'élection d'un conseiller communautaire au sein du collège des élus du comité directeur de l'EPIC, office de tourisme intercommunal.

Il est procédé à l'appel des candidatures. Monsieur Alain SCHIMDT fait acte de candidature au poste de suppléant - collège des élus. Après avoir procédé au vote, Monsieur SCHIMDT obtient l'unanimité des 50 voix.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECLARE Monsieur ALAIN SCHIMDT élu au poste de suppléant collège des élus de l'EPIC, office de tourisme intercommunal.

APPROUVE la nouvelle composition du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal

COLLEGE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES	COLLEGE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS
Jean LAGOUTTE	Isabelle COUTUREAU
Ghislaine DELPRAT	Jean- Marie PETIT
Christian FABRE	Caroline COMBES
Christian LAGENTE	Geneviève BRUNEL
Catherine FEVRIER	Roselyne MARIOJOLS
Alain MAGNIN LAMBERT	Gérard PINEL
Alain MARY	Caroline MARCHAND LE POITEVIN

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 031-243100567-20210210-1622021-DE

Brexit
Le-TS/UIT

COLLEGE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES	COLLEGE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS
Alain MALIGNON	Judith ARDON
Thierry FREDE	Christelle FEBVRE
Marie Lise HOUSSEAU	Robert CLERON
Martine MARECHAL	Marie Pierre BATIGNE
Bertrand GELI	Vincent JONQUIERES
Michel VERGNES	Alain SCHIMDT

COLLEGE DES 12 SOCIO- PROFESSIONNELS TITULAIRES :

HOULÈS Virginie	Directrice syndicat mixte Abbaye-école de Sorèze, musée Dom Robert et de la tapisserie du XXè siècle - Sorèze
Jonathan BEAU	MUB - Musée du Bois et de la Marqueterie - Revel
PILATO Dominique	Directrice Le Réservoir - St-Ferréol
COMBES René	Président de l'ARDT Revel
GRANDAZZI Gérard	Président de l'ADTSOR Sorèze
MARTY Monique	Présidente de l'ADTP Passion St-Félix
TAFFARELLO Céline	Auberge du Poids Public - St-Félix
ROUCH Didier	Artisan-commerçant - Durfort
SAILLARD Julien	Restaurant La Table de Durfort
AGREBI Rafik	Camping St-Martin Sorèze
LONGUEVILLE Mathilde	Relais des 4 Vents St-Ferréol
MEFFRE Sylvain	Bistrot La Source Les Cammazes

COLLEGE DES 12 SOCIO- PROFESSIONNELS SUPPLEANTS :

BERTRAND Madeleine	Présidente Musée du Verre - Sorèze
BECKER William	Responsable Musée du Cuivre - Durfort
LEISER Pierre-Yves	Responsable Le Réservoir - St-Ferréol
MALINGE Jean-Luc	Ferme de Las Cases - Blan
ROSSIGNOL Patrick	Ferme En Rives Activités Pleine Nature -St-Amancet
CUTTIER Pierre	Trésorier de l'ADTP Passion St-Félix
STAUFF Matthieu	Hôtel Pavillon du Château - Garrevaques
BEAUTES Annaëlle	Présidente RBC - Revel
SALLIER Antoine	Château de La Bousquétarié (Restaurant L'intangible) Lempaut
CARTERON Corinne	Camping de la Rigole Les Cammazes
IMELAÏNE Yamina	Camping et mobil-homes En Salvan St-Ferréol
PINEL Ludovic	Encadrement Animation Activités Pleine Nature - Vaudreuille

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme

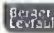
Le Président, Laurent HONNET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèze

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



Envoyé en préfecture le 19/02/2021
Reçu en préfecture le 19/02/2021
Affiché le 
ID : 031-243100567-20210210-1632021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

163 -2021 / COMMISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES : Nomination des membres - complement à la délibération 84-2020 du 28/7/2020

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNÉ; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSÉNAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50



163-2021 / COMMISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES :
Nomination des membres - complément à la délibération 84-2020 du 28/7/2020

Rapporteur : *Michel FERRET*

- Vu l'article D631-5 du code du patrimoine
- Vu la délibération 84-2020 du 28 juillet 2020 portant constitution d'une CLAVAP / COMMISSION SITE PATRIMONIAUX sur le territoire de la communauté de communes.
- Vu la consultation des services de l'ETAT et courrier de la Préfecture de la Haute- Garonne en date du 7 décembre 2020 reçu le 8 janvier 2021

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes est compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Cette compétence comprend notamment l'élaboration ou la modification des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), désormais appelées « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR). La Communauté de communes peut, à la demande des communes et par délibération, engager des procédures d'évolutions des AVAP/SPR. Les AVAP sont des servitudes d'utilité publique (SUP) annexées aux documents d'urbanisme, visant à protéger le patrimoine bâti historique par des prescriptions qui s'appliquent aux constructions nouvelles et à la rénovation du bâti.

La commission locale de l'AVAP/SPR est une instance consultative chargée du suivi de l'application des SPR en vigueur sur le territoire intercommunal. A ce jour, seules les communes de Revel et de Sorèze disposent de SPR approuvés.

La commission est notamment habilitée à se prononcer :

- Sur le projet d'AVAP en cours d'élaboration,
- Une fois l'AVAP approuvée, sur tout projet d'opération d'aménagement ou de construction le nécessitant,
- À tout moment, sur les conditions de gestion de l'AVAP et d'application de l'AVAP : modification du périmètre, propositions d'adaptations mineures et ponctuelles du règlement d'AVAP, engagement d'une procédure de modification ou de révision de l'AVAP.

La commission intercommunale SPR se compose des membres ci-dessous :

Les membres de droit :

- Le président de la communauté de communes Lauragais, Revel et Sorèzois qui est également Président de la commission,
- Les Maires des communes de Revel et de Sorèze,
- Les Préfets des départements de la Haute-Garonne et du Tarn,
- Le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie,
- Les architectes des bâtiments de France de la Haute-Garonne et du Tarn,

Les membres élus et nommés :

- 4 élus communautaires tels que nommés par délibération communautaire N°84-2020 du 28 juillet 2020,
- 4 représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
- 4 personnalités qualifiées.

Suite à la première délibération N°84-2020 du 28 juillet 2020 portant élection de 4 élus communautaires titulaires et après avoir pris avis auprès des Préfets des départements de la Haute-Garonne et du Tarn, il est proposé au conseil communautaire de finaliser la composition de cette commissions en désignant les membres des 3 collèges.

- 4 élus communautaires suppléants (des 4 élus titulaires précédemment élus le 28/7/2020)
- Les 8 autres membres nommés (associations et personnalités qualifiées) et les 8 suppléants.

A- QUATRE ELUS COMMUNAUTAIRES ONT FAIT ACTE DE CANDIDATURE AU POSTE DE SUPPLEANT

Selon la répartition ci-dessous :

Rappel élus communautaires Titulaires Délibération du 28/7/2020	Candidatures élus suppléants
Marie- Pierre BATIGNE (adjointe au Maire commune de Saint-Félix Lauragais)	Michel FERRET
Jean LAGOUTTE (Maire commune de VAUDREUILLE)	Caroline MARCHAND LE POITEVIN
Claude MORIN (Maire commune LE VAUX)	Alain SCHMIDT
Alain MARY (Maire commune LES CAMMAZES)	Catherine FEVRIER

Après avoir procédé au vote

- Michel FERRET obtient l'unanimité de 50 voix
- Caroline MARCHAND LE POITEVIN obtient l'unanimité de 50 voix
- Alain SCHIMDT obtient l'unanimité de 50 voix
- Catherine FEVRIER obtient l'unanimité de 50 voix

B- 8 REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS AYANT POUR OBJET LA PROTECTION, LA PROMOTION OU LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE :

Ont fait connaitre leur avis favorable et souhaitent participer à cette commission :

Jean Paul CALVET, Président de l'Association d'Art et d'Histoire de Revel et Sorèze	Frédéric MOUYNET, membre Société d'histoire
Gilles TURLAN, Président du CAUE du Tarn	Ondine JOUVE, directrice CAUE du Tarn
Ghislaine CABESSUT, Présidente du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Haute-Garonne	Françoise FAVAREL, Directrice du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Haute-Garonne
Annabelle BEAUTES, Association RBC	Béatrice JOFFRE, membre RBC

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le

ID : 031-243100567-20210210-1632021-DE

C- PERSONNALITES QUALIFIEES (4 titulaires et 4 suppléants) :

Albert MAMY, Maire honoraire de Sorèze	Anne Marie DENIS, Présidente association « La Passerelle des Arts à Sorèze »
Stéphane ALBERT, architecte à Sorèze	Frédéric LAURENS architecte à Sorèze
Damien GRANIER, chef d'entreprise dans le bâtiment à Sorèze	El AYADI HAKIM entrepreneur à Sorèze
Benoît MARTINEL, architecte à Revel	Laurent TISSEYRE architecte à Revel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la composition de la COMMISSION LOCALE SITE PATRIMONIAL

Elus communautaires Titulaires	Elus suppléants
Marie- Pierre BATIGNE (élue commune de Saint-Félix Lauragais)	Michel FERRET, élu commune de Revel
Jean LAGOUTTE (Maire commune de VAUDREUILLE)	Caroline MARCHAND LE POITEVIN, élue commune de Sorèze
Claude MORIN (Maire commune LE VAUX)	Alain SCHMIDT, élu commune de Sorèze
Alain MARY (Maire commune LES CAMMAZES)	Catherine FEVRIER, élue commune de Revel
Représentants associations titulaires	Représentants associations suppléants
Jean Paul CALVET, Président de l'Association d'Art et d'Histoire de Revel et Sorèze	Frédéric MOUYNET, membre Société d'histoire
Gilles TURLAN, Président du CAUE du Tarn	Ondine JOUVE, directrice CAUE du Tarn
Ghislaine CABESSUT, Présidente du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Haute-Garonne	Françoise FAVAREL, Directrice du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Haute-Garonne
Annabelle BEAUTES, Association RBC	Béatrice JOFFRE, Association RBC
Personnalités qualifiées titulaires	Personnalités qualifiées suppléantes
Albert MAMY, Maire honoraire de Sorèze	Anne Marie DENIS, Présidente association « La Passerelle des Arts à Sorèze »
Stéphane ALBERT, architecte à Sorèze	Frédéric LAURENS architecte à Sorèze
Damien GRANIER, chef d'entreprise dans le bâtiment à Sorèze	El AYADI HAKIM, entrepreneur à Sorèze
Benoit MARTINEL, architecte à Revel	Laurent TISSEYRE architecte à Revel

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOUJOU





Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

Berard
Levrault

ID : 031-243100567-20210210-1642021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

164-2021/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DU PLAN D' ACTIONS (annexe)

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale CONTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

164-2021/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DU PLAN D' ACTIONS (annexe)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1, L 2313-1 D 2312-3, L.5211-1, D 5211-18, L 5211-36,
- Vu le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de transmission du rapport d'orientation budgétaires,
- Vu la commission des finances le 14 janvier 2021,

Il est rappelé que dans toutes les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI et syndicats qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants doit se tenir un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget. Il constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique, cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Lors du débat d'orientation budgétaire est présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 ci-annexé s'articule autour des points suivants :

Préambule : le contexte général

I : Les Principales missions

II : Les Ressources Financières

III : Les ressources Humaines

Les orientations budgétaires 2021 sont présentées et font l'objet d'un débat

Le Rapport des Orientations Budgétaires est présenté et débattu par les conseillers communautaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES AVOIR DEBATTU DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires.

APPROUVE le Rapport d'Orientations Budgétaires tel que présenté.

PRECISE que conformément à la loi, ce rapport sera transmis dans les 15 jours aux maires des communes membres et il sera mis à disposition du public.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent FOURQUET





Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

Revel
Lauragais

ID : 031-243100567-20210210-1652021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

165-2021/ FISCALITE : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com

165-2021/ FISCALITE : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république et notamment article 35,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C et notamment le V-1°bis portant fixation libre des attributions de compensation,
- Vu la délibération 83-2016 du 2 décembre 2016 : Fiscalité Unique,
- Vu la délibération 90 -2016 du 2 décembre 2016 concernant la CLECT,
- Vu les délibérations des communes concernant la désignation des membres de la CLECT,
- Vu la délibération 05-2017 du 26 janvier 2017 désignation des membres de la CLECT,
- Vu la délibération 04-2017 du 26 janvier 2017 approuvant le montant des attributions de compensation prévisionnelles,
- Vu la 1^{ère} réunion de la CLECT du 20 février 2017,
- Vu la 2^{ème} réunion de la CLECT du 17 mars 2017,
- Vu la 3^{ème} réunion de la CLECT du 30 mars 2017,
- Vu la délibération 48-2017 du 11 avril 2017 du conseil communautaire,
- Vu la 4^{ème} réunion de la CLECT du 1^{er} juin 2017,
- Vu la délibération 81-2017 du 1^{er} juin 2017 approuvant le rapport de la CLECT n°4 : versement semestriel des attributions de compensation,
- Vu la 5^{ème} réunion de la CLECT du 8 septembre 2017,
- Vu la délibération 114-2017 du 13 septembre 2017 approuvant le rapport de la CLECT n°5,
- Vu la délibération 80-2018 du 24 mai 2018 portant montant des attributions de compensation prévisionnelles,
- Vu la délibération 4-2019 du 14 février 2019 approuvant le montant des attributions de compensation prévisionnelles,
- Vu la 6^{ème} réunion de la CLECT en date du 8 mars 2019,
- Vu la délibération 18-2019 du 11 avril 2019 portant validation du rapport de la CLECT 6 et actualisation du montant des Attributions de compensation 2019,
- Vu la 7^{ème} réunion de la CLECT le 24 octobre 2019,
- Vu la délibération 128-2019 du 6 novembre 2019 portant attribution de compensation 2020,

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des AC avec les annuités des emprunts, les attributions prévisionnelles 2021 sont proposées comme suit :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2021 (suite CLECT 7)

	Communes	AC FISCALE suite CLECT DE 2019	TOTAL CHARGES TRANSFEREES evaluation 2021	AC 2021 reversé aux communes	AC 2021 à verser par la commune à la communauté de communes
1	ARFONS	100 693	7 027	93 666	
2	BÉLESTA EN LAURAGAIS	32 504	1 231	31 273	
3	BELLESERRE	2 753	17 765		15 013
4	BLAN	45 899	49 168		3 269
5	CAHUZAC	38 073	23 109	14 964	
6	DURFORT	131 341	3 765	127 576	
7	GARREVAQUES	18 388	19 035		647
8	JUZES	2 092	1 737	355	
9	LE FALGA	1 414	3 093		1 679
10	LE VAUX	6 134	5 039	1 095	
11	LEMPAUT	31 993	25 047	6 946	
12	LES BRUNELS	10 532	12 315		1 783
13	LES CAMMAZES	8 803	3 908	4 895	
14	MAURENS	3 983	4 451		468
15	MONTÉGUT LAURAGAIS	11 793	6 860	4 933	
16	MONTGEY	4 642	16 472		11 830
17	MOURVILLES HAUTES	2 551	3 713		1 162
18	NOGARET	1 631	2 110		479
19	PALLEVILLE	7 433	15 671		8 238
20	POUDIS	4 114	5 580		1 466
21	PUECHOURS	1 804	8 378		6 574
22	REVEL *	3 354 356	1 027 142	2 327 214	
23	ROUMENS	19 963	4 933	15 030	
24	SAINT AMANCET	16 206	6 230	9 976	
25	SAINT FÉLIX LAURAGAIS *	145 762	56 892	88 870	
26	SAINT JULIA	12 330	6 436	5 894	
27	SORÈZE	280 326	114 845	165 481	
28	VAUDREUILLE	21 460	11 881	9 579	
	* annuités des emprunts voirie	4 318 972	1 463 833	2 907 747	52 608

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le montant des attributions de compensation 2021,
AUTORISE le président à signer tout document afférant à cette affaire.
PRECISE que ces montants seront prévus au budget 2021.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Laurent HOUROUET





Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

Revel
Le 15/02/21

ID : 031-243100567-20210210-1662021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

166-2021 / RH - RAPPORT EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (annexe)

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50



166-2021 / RH - RAPPORT EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (annexe)

Rapporteur : Marie- Lise HOUSSEAU

- Vu la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Vu la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- Vu la Loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé avec l'ensemble des organisations syndicales et les représentants des employeurs publics,
- Vu la loi 2019-828 du 6 Aout 2019 et le décret 2020-528 du 4 mai 2020,

Considérant qu'il y a lieu de présenter un rapport annuel sur l'égalité professionnelle femmes. hommes au sein de la collectivité ainsi qu'un plan d'actions sur la base des données issues de l'état de la situation comparée des femmes et des hommes . Le plan d'actions doit comporter les mesures suivantes :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle familiale.
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Durant sa période d'exécution, le plan d'action définit la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés, notamment dans les 4 domaines repris ci-dessus. Le plan d'action précise pour chacun de ces domaines les objectifs, les indicateurs de suivi et leur calendrier de mise en œuvre.

Il est précisé que ce plan d'actions sera accessible aux agents par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen et que le Comité technique sera consulté et tenu informé de l'état de sa mise en œuvre.

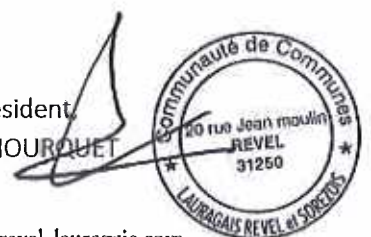
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que le plan d'actions annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 031-243100567-20210210-1672021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

167-2021/ RH - DEMUTUALISATION DU SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES (ANNEXE)

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSÉNAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

167-2021/ RH - DEMUTUALISATION DU SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES (ANNEXE)

Rapporteur : Marie- Lise HOUSSEAU

- Vu la convention de création du service commun signée le 20 décembre 2017,

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République et l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui organisent les conditions de création des services commun,

Après 3 ans de fonctionnement, la Communauté de Communes et la ville de Revel font le constat conjoint d'une disparité trop importante dans les enjeux stratégiques de la fonction RH au sein des deux collectivités. Il est donc envisagé de mettre un terme par avenant à la convention de création du service commun RH.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant et de la fiche d'impact annexés,

Considérant que le comité technique a été saisi en ce sens par courrier en date du 6 janvier 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la suppression du service commun Ressources Humaines.

APPROUVE l'avenant mettant un terme à la convention de création du service commun Ressources Humaines.

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOUR JET





Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

Revel
Le 15/02/21

ID : 031-243100567-20210210-1682021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

168-2021/ RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Pascale CONTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHIMDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

168-2021/ RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS NON TITULAIRES

Rapporteur : Marie- Lise HOUSSEAU

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10,
- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,
- Vu la délibération 47-2020 du 5 mars 2020 portant dernière mise à jour du tableau des effectifs non titulaires,

Considérant qu'il appartient donc à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de disposer d'un poste non-titulaire sur le grade de technicien principal 1^{ère} classe assurant l'instruction des autorisations d'urbanisme suite au départ en disponibilité d'un agent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'il convient par ailleurs de procéder à la suppression de 2 postes de catégorie B et de 2 postes de catégorie C non utilisés suite à la mise en œuvre de procédures de recrutement titulaires.

Considérant qu'il convient dès lors de mettre à jour le tableau des effectifs non titulaires.

Le tableau des effectifs non titulaires actualisé s'établit comme suit :

	Délibération Création ou modification	Effectifs en poste	Fondement Loi n°84-53 du 26 janvier 1984	OBSERVATIONS
ADMINISTRATIVE				
CDI catégorie A	CC 12/12/2013	1	Article 3-3 1°	CDD 6 ans (mars 2014-2020) Transformation en CDI
CDD catégorie C	CC 05/03/2020		Article 3 1°	Poste en réserve
CDD catégorie C (17h30)	CC 06/11/2019		Article 3 1°	Poste en réserve
CDD catégorie C	CC 06/11/2019	1	Article 3 1°	Service marchés publics
CDD catégorie B	CC 06/11/2019	1	Article 3-2	Service développement économique
CDD catégorie C	CC 12/12/2019	1	Article 3-2	Service comptabilité
FILIERE TECHNIQUE				
CDD B	CC 10/02/2021		Article 3 1°	A recruter
TOTAL		4		

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs non titulaires proposée,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget


Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HENRI





Envoyé en préfecture le 15/02/2021
Reçu en préfecture le 15/02/2021
Affiché le 
ID : 031-243100567-20210210-1692021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

169-2021/ REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE LA POMME : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN PROGRAMMISTE - PHASE OPERATIONNELLE

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Pascale CONTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHIMDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50



169-2021/ REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE LA POMME : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN PROGRAMMISTE - PHASE OPERATIONNELLE

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la commande Publique ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L210-1 à L213-18 et R211-1 à R213-20 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes ;
- Vu la délibération n° 60-2016 du 23 juin 2016 concernant le projet de requalification de la zone d'activité « la Pomme I », en lien avec la création de la zone d'activités économiques « la Pomme II » ;
- Vu la délibération n° 73-2016 du 22 septembre 2016 concernant le financement ZI Pomme 1 et ZAE Pomme 2 « Zone intérêt régional » ;
- Vu la délibération n° 103-2016 du 2 décembre 2016 concernant l'aménagement ZAE « la Pomme II » ;
- Vu la délibération n° 09-2017 du 26 janvier 2017 portant transfert des quatre zones économiques ;
- Vu la délibération n° 25-2017 du conseil communautaire du 2 mars 2017 portant approbation de la convention avec la région pour la Zone d'Intérêt Régional ;
- Vu la convention entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes signée le 21 avril 2017 relative au financement de l'opération d'aménagement de la ZAE de la Pomme et l'avenant à la convention ;
- Vu la délibération n° 138-2017 du conseil communautaire du 13 octobre 2017 portant procès-verbal de mise à disposition des zones d'activités économiques des communes de Revel, Saint-Felix-Lauragais, Blan et Sorèze à la Communauté de communes Lauragais-Revel-Sorèzois ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 10 novembre 2017 portant précisions sur le procès-verbal de mise à dispositions ;
- Vu la Décision du Président DP2020-75 en date du 8 juillet 2020 et l'avenant à la convention avec la Région prorogeant de 72 mois le délai de réalisation du programme de requalification de la zone d'activité.

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire. Le territoire intercommunal dispose de 4 zones d'activités économiques d'intérêt communautaire situées sur les communes de Blan, Sorèze, Saint Félix Lauragais et Revel. Ces zones d'activités accueillent des entreprises diversifiées, de l'artisanat à l'activité industrielle de dimension internationale.

Une opération d'aménagement de la Zone d'Activités de la POMME a été lancée en 2017. Cette opération est programmée en deux phases distinctes :

- Phase 1 : Extension de la Zone d'Activités (périmètre Pomme 2) ;
- Phase 2 : Requalification d'une partie de la Zone d'Activités existante (périmètre Pomme 1)



La phase 1 d'extension de la Zone d'Activités est à présent terminée. La commercialisation de lots viabilisés situés dans ce secteur est actuellement en cours.

La qualité des zones d'activités économiques est un facteur clef de l'attractivité du territoire. Ce projet de requalification s'inscrit dans une réflexion territoriale amorcée par les élus de la Commission Développement économique : stratégie de développement économique, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les zones d'activités économiques anciennes présentent souvent des situations d'obsolescence en termes de conception urbaine et environnementale qui s'accompagnent d'une déqualification des activités des entreprises. La requalification vise alors à les remettre en adéquation avec les exigences des entreprises par l'élimination des éléments de vétusté et l'amélioration de la gestion de la zone.

La Zone d'Activité de la Pomme est labellisée « Occitanie Zones Economiques OZE » (Zone d'Intérêt Régional de niveau 2) par la Région Occitanie .Dans le cadre de cette labélisation, une convention de co-financement avec la Région pour l'extension et la requalification de la ZA POMME a été établie.

L'opération portée par la Communauté de Communes devra répondre aux objectifs suivants : maîtrise de l'énergie, gestion qualitative de l'eau, déplacement, gestion de la ressource foncière, maintien de la biodiversité.

Le projet de requalification ne devra donc pas se limiter à un respect de la réglementation en matière d'urbanisme et de régulation commerciale. L'articulation avec les enjeux environnementaux, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique devront motiver des pratiques d'aménagement durable (recyclage foncier, densification, articulation avec le réseau viaire et le tissu urbain contigu) mais aussi dans la gestion de la zone d'activités (mutualisation des ressources et des services). Ces pratiques d'aménagement devront permettre une meilleure compétitivité économique du territoire intercommunal.

Afin d'engager la phase opérationnelle de requalification, il est proposé de retenir un prestataire qui aura pour mission d'assister la maîtrise d'ouvrage.

Les objectifs assignés au prestataire

- Etablir un diagnostic : positionner la zone d'activité dans son environnement concurrentiel en identifiant ses atouts mais aussi ses dysfonctionnements et ses faiblesses ;
- Proposer une programmation technique et financière des aménagements liés à la requalification : dimensionnement du projet, schéma de principe d'organisation du site, phasage de la réalisation, conséquence sur les documents d'urbanisme, incidences financières. Cette étude de programmation permettra la rédaction du cahier des charges nécessaire au marché public de maîtrise d'œuvre.
- Rédiger le cahier des charges et tous les documents nécessaires afin de lancer la consultation publique pour retenir un maître d'œuvre.
- Proposer un programme d'animation et de gestion de la zone d'activité : modalités de gestion de la zone, projets d'animation de la zone, mode d'implication des entreprises, moyens de commercialisation, services aux entreprises.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le lancement d'une consultation afin de retenir un prestataire en charge d'assister la maîtrise d'ouvrage pour lancer la phase opérationnelle de la requalification de la zone d'activité intercommunale de la Pomme.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





Envoyé en préfecture le 15/02/2021
Reçu en préfecture le 15/02/2021
Affiché le
ID : 031-243100567-20210210-1702021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

170-2021 / DROIT DE PREEMPTION URBAIN EN ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Pascale CONTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHIMDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

170-2021 / DROIT DE PREEMPTION URBAIN EN ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Laurent HOURQUET

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L210-1 à L213-18 et R211-1 à R213-20 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 23 juin 2016 concernant la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Vu la délibération n° 60-2016 du conseil communautaire du 23 juin 2016 concernant le projet de requalification de la zone d'activité « la Pomme I », en lien avec la création de la zone d'activités économiques « la Pomme II » ;
- Vu la délibération n° 73-2016 du conseil communautaire du 22 septembre 2016 concernant le financement ZI Pomme 1 et ZAE Pomme 2 « Zone intérêt régional » ;
- Vu les délibérations des communes membres de la communauté de communes Lauragais – Revel et Sorézois instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser de leur territoire ;
- Vu la délibération n° 101-2016 du conseil communautaire du 2 décembre 2016 concernant le droit de préemption urbain au 1^{er} janvier 2017 ;
- Vu la délibération n° 103-2016 du conseil communautaire du 2 décembre 2016 concernant l'aménagement ZAE « la Pomme II » ;
- Vu la délibération n° 09-2017 du conseil communautaire du 26 janvier 2017 portant transfert des quatre zones économiques ;
- Vu la délibération n° 25-2017 du conseil communautaire du 2 mars 2017 portant approbation de la convention avec la région pour la Zone d'Intérêt Régional ;
- Vu la convention entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes signée le 21 avril 2017 relative au financement de l'opération d'aménagement de la ZAE de la Pomme et l'avenant à la convention ;
- Vu la délibération n° 138-2017 du conseil communautaire du 13 octobre 2017 portant procès-verbal de mise à disposition des zones d'activités économiques des communes de Revel, Saint-Felix-Lauragais, Blan et Sorèze à la Communauté de communes Lauragais-Revel-Sorézois ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 10 novembre 2017 portant précisions sur le procès-verbal de mise à dispositions ;
- Vu la délibération n° 152A-2018 du conseil communautaire 19 octobre 2018 portant modification du droit de préemption urbain – Commune de Revel ;
- Vu la délibération n° 152B-2018 du conseil communautaire 19 octobre 2018 portant habilitation donnée au Président pour déléguer ponctuellement le droit de préemption urbain sur la commune de Revel ;

- Vu la délibération n° 161-2019 du conseil communautaire 12 décembre 2019 portant modification du droit de préemption urbain – Commune de Sorèze ;

- Vu la délibération n° 162-2019 du conseil communautaire 12 décembre 2019 portant habilitation donnée au Président pour déléguer ponctuellement le droit de préemption urbain sur la commune de Sorèze.

Dans le cadre de la Compétence Développement économique, la Communauté de Communes définit la stratégie de développement économique du territoire intercommunal, accompagne les entreprises et assure l'aménagement, la gestion et la commercialisation des 4 Zones d'Activités Economiques Intercommunales :

- La zone d'activité « la Pomme » commune de Revel (31),
- La zone d'activité « la Prade » commune de Saint Félix Lauragais (31),
- La zone d'activité « la Condamine » commune de Sorèze (81),
- La zone d'activité « Les Rieux » commune de Blan (81).

Ces zones d'activités économiques ont pour objectif de permettre à la Communauté de Communes d'accompagner la croissance des entreprises du territoire et d'accueillir de nouveaux porteurs de projets en proposant des sites d'implantation attractifs à des coûts compétitifs. Elles représentent un levier essentiel dans la politique de développement du territoire.

Les zones d'activités de « la Pomme I » et « la Pomme II » bénéficient de la labellisation O.Z.E (Occitanie Zones Economiques) par la Région Occitanie. Dans le cadre d'une convention signée avec la Région Occitanie et suite à une pré-étude de faisabilité effectuée par la SPL Haute-Garonne Développement, l'opération de requalification de la « ZA Pomme 1 » suivra l'extension de la « ZA Pomme 2 » actuellement en phase de commercialisation.

La Communauté de Communes est engagée dans le programme « Territoire d'Industrie » dont l'un des objectifs majeurs est d'accompagner les territoires afin d'attirer des entreprises du secteur de l'industrie.

Néanmoins, malgré des potentialités foncières d'accueil et un prix de vente concurrentiel, les conditions d'attractivité des ZAE ne sont pas réunies (qualité paysagère des espaces publics faible, organisation foncière non-structurée etc...). Cela nuit à l'accueil de nouvelles entreprises. Des groupes de travail d'élus ont engagés les réflexions et propositions pour un plan d'actions à intégrer au projet de territoire et plus précisément sur les infrastructures du territoire dont les Zones d'Activités : destination, règlement de zones, politique d'attractivité etc...

Ces projets de requalification pour redynamiser ces sites et renforcer leur attractivité économique sont conformes aux objectifs qui avaient été fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi débattu en Conseil Communautaire du 6 novembre 2019 (délibération n°121-2019) ; à savoir :

« Axe 2, objectif 1 : Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises :

- Proposer un aménagement et un cadre de vie qualitatif au sein des Zones d'Activités ;
- Corréler les actions de développement économique aux évolutions des mobilités à venir ;
- Mettre en place les conditions d'accueil de projets novateurs [...] pour permettre de maintenir les actifs sur le territoire. » .

Il est rappelé que la Communauté de communes est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 1^{er} janvier 2017, et par conséquent, pour l'instauration et l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU).



Par délibération en date du 2 décembre 2016, la Communauté de communes a délégué aux communes de Blan, Lempaut, Saint Felix Lauragais, Saint Julia, Sorèze et Vaudreuille, l'exercice du DPU sur les zones (U) et (AU) de leurs PLU respectifs .En revanche, elle a conservé l'exercice du DPU sur les zones Ua du PLU des communes de Revel et de Sorèze, et notamment sur leurs secteurs respectifs « Bastide » et « Cœur de bourg ».Par ailleurs, la délibération du 2 décembre 2016 a précisé que ce DPU s'exercerait sur les 4 zones d'activités économiques intercommunales : « la Pomme » commune de Revel (31), « la Prade » commune de Saint Félix Lauragais (31), « la Condamine » commune de Sorèze (81), « Les Rieux » commune de Blan (81).

Au regard de ces précisions, l'utilisation du droit de préemption urbain paraît donc être un outil particulièrement adapté à la disposition de la Communauté de communes pour atteindre ces objectifs. En effet, il permet d'acquérir par priorité les terrains faisant l'objet de cessions en vue de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme. Son intérêt majeur est donc lié aux compétences de la Communauté de communes, à savoir notamment le développement économique.

Ainsi, principalement dans une logique d'optimisation de l'espace et afin d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, il est essentiel que la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois puisse y exercer une veille et s'imposer comme un acteur du marché, dans l'objectif d'y régénérer une offre d'accueil d'activités et d'emplois. Plus précisément, entre dans le champ d'application de cet article la création d'un pôle d'attraction industriel et commercial.

Dès lors, l'un des axes d'intervention consisterait à racheter des biens immobiliers pour les restructurer et les adapter aux besoins de locataires ou d'acquéreurs potentiels à des fins industrielles et commerciales, l'offre actuelle pouvant être considérée comme insuffisante.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article L.210-1 du code de l'urbanisme, afin de satisfaire ces mêmes objectifs, la Communauté de communes pourrait exercer également son DPU en vue de constituer des réserves foncières pour l'accueil de futures activités économiques. Enfin, il est évident que ces opérations seraient réalisées dans un but d'intérêt général en tant qu'elles répondent à l'un des objets définis par l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le recours par la Communauté de Communes au Droit de Préemption Urbain en Zone d'Activités Economiques d'intérêt communautaire,

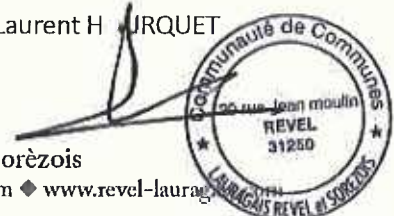
APPROUVE les compléments qui ont été apportés à la délibération n°101-2016 du 2 décembre 2016.

AUTORISE le Président à engager toute action de préemption et signer tout acte et document afférant à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HURQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 031-243100567-20210210-1712021-DE

Bertrand
Levaillant

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

171-2021 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER POUR TERROIKO/SCI SO PLACE – ACTUALISATION (ANNEXE)

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Pascale CONTE DUMAS ; Isabelle COUTUREAU ; Patricia DUSSENTY ; Christian FABRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCÉNA ; Martine MARÉCHAL ; Alain MARY ; Claude MORIN ; Véronique OURLIAC ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Alain SARTORI ; Alain SCHIMDT ; Arielle SERIER-SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER ; Annie VEAUTE ; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



171-2021 / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER POUR TERROIKO/SCISO PLACE – ACTUALISATION (ANNEXE)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la loi NOTRE n°2025-991 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République votée le 7 août 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement les articles L1511-1 à L1511-3, et R1511-4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises,
- Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,
- Vu la délibération 2017-103 en date du 7 juillet 2017 approuvant la création d'un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises sur le territoire ainsi que les termes du projet de convention avec la Région Occitanie et définissant les critères d'éligibilité des dossiers
- Vu la délibération 2020-11 en date du 31 janvier 2020 approuvant le projet économique présenté par la SAS TERROIKO et sa compatibilité avec les critères d'éligibilité à l'aide à l'immobilier d'entreprises,

Créée en 2012, l'entreprise SAS TERROIKO, implantée sur la commune de Sorèze, est une PME innovante dans le domaine de l'ingénierie écologique. Son savoir-faire lui permet d'apporter des réponses pertinentes aux enjeux complexes liés à la préservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire grâce au recours aux technologies digitales. L'entreprise évolue sur un marché en croissance dont les deux principaux moteurs sont le renforcement des codes de l'environnement et la transition numérique.

Actuellement titulaire d'un bail commercial, TERROIKO souhaite déménager. L'entreprise a pour projet de réhabiliter un immeuble situé place Dom Devic, au cœur du village de Sorèze. Le bâtiment, comportant l'ancienne boulangerie et une habitation, développe 240 m².

TERROIKO a sollicité la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises. Afin d'accompagner cette entreprise, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du 31 janvier 2020 a validé une subvention sur l'immobilier d'entreprise.

Sur la base des règles d'intervention régionale en faveur de l'immobilier d'entreprise :

- Base éligible : IMMOBILIER ENTREPRISE : 227 940 € HT
- Taux maximum d'aides publiques du projet : 20 %
- Principes de cofinancement 2019 : 30% Communauté de Communes et 70% Région

Afin d'accompagner le développement économique de cette entreprise, une subvention sur l'immobilier d'entreprise a été accordée par la Communauté de Communes à hauteur de 13 676 € HT selon les modalités suivantes : 227 940 x 20%, soit une aide publique maximum de 45 588 € dont 30% Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois.

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 031-243100567-20210210-1712021-DE

Le versement de la subvention interviendra en trois versements sur l'entreprise et sur présentation d'un RIB et des justificatifs attestant de la les modalités suivantes :

- 1^{er} versement anticipé : 50 % sur justification des premières factures de commencement des études ou travaux dudit ouvrage ;
- 2^{ème} versement de 25% sous la condition suivante : 50% des dépenses doivent être acquittées (justification sur factures acquittées),
- 3^{ème} versement : 25% au moment de la déclaration d'achèvement des travaux (justification sur présentation des factures acquittées)

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, la Communauté de Communes a décidé de procéder au versement anticipé de 50% de l'aide à l'immobilier afin de soutenir l'entreprise. Ce versement d'un montant de 6 838 € HT a été effectué le 16 juillet 2020 conformément au courrier de la Communauté de Communes en date du 29 juin 2020.

Transfert du portage du projet immobilier

Par courrier du 2 décembre 2020, TERROIKO atteste sur l'honneur que le portage du projet immobilier est transféré de la SAS TERROIKO à la SCI SO PLACE créée le 20 février 2020.

Convention avec la Région et engagements financiers

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif, une convention définit les modalités de participation de la Région Occitanie aux aides à l'immobilier d'entreprise décidées par la Communauté de Communes en faveur de la SCI SO PLACE agissant pour le compte de la SAS TERROIKO.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet tant pour l'impact attendu en termes de création d'emplois, sur l'aspect environnemental et de dynamisation du territoire, la Communauté de Communes et la Région décident de contribuer au financement pour un montant total de 45 587 € HT ; soit 20% d'aides publiques sur une assiette éligible de 227 940 € HT.

Après avoir pris connaissance de la convention de cofinancement entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

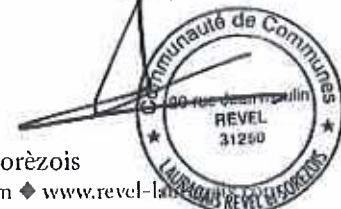
APPROUVE le transfert de la SAS TERROIKO à la SCI SO PLACE pour le portage du projet éligible à l'aide à l'immobilier d'entreprise ;

AUTORISE le Président à signer la convention de cofinancement entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes pour la mise en œuvre de l'aide à l'immobilier d'entreprises à destination de la SCI SO PLACE agissant pour le compte de la SAS TERROIKO ; ainsi que tout document afférant à ces dossiers.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOUQUET





Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

ID : 031-243100567-20210210-1722021-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

172-2021 / APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES (annexe)

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELLI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

172- 2021 / APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER
DES ENTREPRISES (annexe)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la loi NOTRE n°2025-991 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République votée le 7 août 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement les articles L1511-1 à L1511-3, et R1511-4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises,

La Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, est compétente de plein droit pour instituer un régime d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et pour décider de l'octroi de ces aides sur son territoire (article L.1511-3 alinéa 1 du CGCT).

A ce titre, il a été décidé d'établir un règlement communautaire pour l'attribution des aides à l'investissement immobilier des entreprises au sein du territoire Lauragais Revel Sorèzois.

Ce règlement a été travaillé par la commission Développement économique, en partenariat avec les services de la Région.

Les aides attribuées dans le cadre de ce règlement ont pour objectif de soutenir les investissements immobiliers des entreprises, dès lors qu'ils créent des ressources pour le territoire, maintiennent ou génèrent des emplois.

Ces aides ont ainsi pour finalité de conforter le tissu économique du Lauragais Revel Sorèzois et de participer à l'attractivité du territoire intercommunal.

L'intervention de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe budgétaire déterminée annuellement, 100 000 euros pour 2021, dans la limite des taux et montants autorisés par la réglementation européenne et nationale.

Après avoir pris connaissance du Règlement d'attribution et de la Convention entre la Communauté de Communes et les entreprises éligibles au dispositif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le règlement d'attribution des aides à l'investissement immobilier des entreprises, tel présenté ;

APPROUVE la convention entre la Communauté de Communes et les entreprises éligibles au dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises, tel que présenté

APPROUVE le montant de l'enveloppe prévisionnelle 2021 pour un montant de 100 000 euros .

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le



ID : 031-243100567-20210210-1732021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

173-2021/ CONVENTION DE DELEGATION D'UNE PARTIE DE LA COMPETENCE D'OCTROI DES AIDES EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (annexe)

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

Revel
Levroult

ID : 031-243100567-20210210-1732021-DE

173-2021/ CONVENTION DE DELEGATION D'UNE PARTIE DE LA COMPETENCE D'OCTROI DES AIDES EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (annexe)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-3, et L.4251-17, R1511-4 à R.1511-23-7 ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional Occitanie n°CP/2017-DEC/09.18 en date du 15 décembre 2017 adoptant les règles d'intervention Immobilier d'entreprises ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Haute-Garonne du 30 janvier 2019 approuvant le principe d'une délégation par les EPCI au Département de la Haute-Garonne de leur compétence d'octroi des aides aux projets immobiliers d'entreprises ;

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne offre la possibilité de participer aux aides à l'immobilier d'entreprise versée par la Communauté de Communes, à hauteur de 49% du montant de l'aide fixé par le règlement d'aide de la Communauté de Communes, dans la limite de son budget annuel voté pour ce régime d'aides.

Les projets éligibles devront être implantés dans une des 13 communes haut-garonnaises de la Communauté de Communes ; à savoir : Bélesta-en-Lauragais, Juzes, Le Falga, Maurens, Montégut-Lauragais, Mourvilles-Hautes, Nogaret, Revel, Roumens, Saint-Félix Lauragais, Saint-Julia, Vaudreuille, Le Vaux.

Il est rappelé que la Communauté de Communes reste compétente pour définir les régimes d'aides et les aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Afin de permettre cette intervention, il est proposé de déléguer au Conseil Départemental de la Haute-Garonne une partie de la compétence intercommunale en matière d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise, conformément à l'article L.1511-3 du CGCT

Après avoir pris connaissance de la Convention entre la Communauté de Communes et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de convention tel que présenté,

AUTORISE le Président à signer la convention de délégation d'une partie de la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUE



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



Envoyé en préfecture le 15/02/2021

Reçu en préfecture le 15/02/2021

Affiché le

Reçu
Le-rsult

ID : 031-243100567-20210210-1742021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

174-2021/ SOUTIEN ECONOMIE : PARTICIPATION FONDS L'OCCAL

Le 10 février 2021, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 2 février 2021, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (40) : Alain ALBOUY ; Judith ARDON; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Patricia DUSSENTY ;Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; François LUCÉNA; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER-SERANGELI; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Michel VERGNES.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (2) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU ; Philippe LASMAN a donné procuration à Sébastien BARBASTE.

PROCURATIONS : (8) Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Bertrand GELI ; Christelle FEBVRE a donné procuration à Pascale COMTE DUMAS ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE ; Alain MAGNIN LAMBERT a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Charlotte TOUSSAINT a donné procuration à Alain SARTORI.

ABSENTS EXCUSES : (8) Christian AUSSENAC ; Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Alain MALIGNON ; Gérard PINEL ; Angélique CABESTANY.

Secrétaire de séance : Alexia BOUSQUET

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 50

174-2021/ SOUTIEN ECONOMIE : PARTICIPATION FONDS L'OCCAL

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 N°CP/2020-MAI/09.12 instituant le Fonds régional L'OCCAL et approuvant les dispositions de la convention de partenariat,
- Vu la décision du Président N°65-2020 du 26 Juin 2020 : « Economie —Fonds L'OCCAL », convention de partenariat Région Occitanie pour la mise en oeuvre du Fonds régional L'OCCAL,
- Vu la délibération 90C-2020 en date du 28 juillet 2020 approuvant la décision modificative n°1 sur le budget principal,
- Vu la délibération N°136-2020 du 26 Novembre 2020 relative à l'actualisation du Fonds L'Occal d'Aides aux entreprises

Une convention de partenariat a été mise en place entre la Région Occitanie, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et des partenaires (Départements, Banque des Territoires, EPCI) pour la mise en oeuvre du Fonds Régional L'OCCAL dont l'objectif est d'accompagner la relance des entreprises du territoire dans le secteur du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité suite à la première pandémie COVID19 (Mars 2020). Cette convention, signée le 26 juin 2020, précise la participation de la Communauté de Communes pour un montant de 44 198 euros.

Conformément à l'article 8 de la Convention, le fonds L'OCCAL peut être modifié par la Région, en particulier ses critères, après avis conforme du comité régional de pilotage.

Au vu de la situation sanitaire et économique lié au nouveau confinement au mois d'octobre et novembre 2020, la Région et les différents partenaires ont souhaité proroger ce dispositif d'accompagnement aux entreprises pour une durée de trois (3) mois à compter du 1er décembre 2020.

Au vu du manque de visibilité d'améliorations de la situation sanitaire et économique à fin janvier 2021, la Région et les différents partenaires ont envisagé une seconde prorogation de ce dispositif pour une durée de 2 mois (février – mars 2021) avec clause de revoyure début mars.

Afin d'accompagner dans la durée les acteurs économiques du territoire, un nouvel abondement de 10 000 € HT au Fonds L'Occal est proposé en complément de l'abondement initial de 44 198€ HT réalisé en juin 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la prorogation du dispositif Fonds L'OCCAL à compter du 1er février 2021 pour une durée de 2 mois.

APPROUVE le complément de participation à hauteur de 10 000 euros HT

AUTORISE une tacite reconduction du dispositif tous les 3 mois jusqu'à la fin de son déploiement ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ces dossiers.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget

Ainsi délibéré, le 10 février 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOUROLLE



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com

